

CREATION CLASSES MATERNELLES A LUDRES SUD - n° 1016

Le Maire expose que l'échéancier des équipements publics de la ZAC LUDRES SUD (annexé à l'arrêté préfectoral du 13 Décembre 1971) prévoit les mises en chantier et en service en 1976, du 2ème groupe scolaire comprenant 10 classes primaires, 2 classes de perfectionnement et 4 classes maternelles.

Le premier groupe en service actuellement, comprend 10 classes primaires et 4 maternelles.

Si les classes primaires sont en nombre suffisant pour l'instant, il n'en est pas de même pour les maternelles. Trois classes sur les 4 seront occupées à la rentrée de Septembre 1976.

L'occupation des deux bâtiments HLM comprenant 246 logements, interviendra progressivement à partir du 1er Septembre 1976, s'ajoutant à l'arrivée continue de nouveaux habitants dans les pavillons individuels.

Il est certain que dans les quelques mois qui suivront la rentrée scolaire 76/77 l'Ecole Maternelle sera dans l'impossibilité d'accueillir tous les enfants. Les quatre nouvelles classes prévues à l'échéancier seront insuffisantes pour la population infantine à prévoir sur la ZAC dans un avenir très proche.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- demande l'inscription de la construction d'un groupe scolaire de 6 classes maternelles sur la ZAC au prochain programme d'Etat et demande la subvention correspondante,

- une partie de la participation de l'aménageur (Ste Nancéienne d'Aménagement) prévue pour le 2ème groupe scolaire soit 1 412 500 F. sera affectée à ce programme.